

Que fait le CASSF ?

Comme vous le savez le CASSF est une association loi 1901 rassemblant les associations nationales de Sages-Femmes, les syndicats professionnels ainsi que le Conseil National de l'Ordre des Sages-femmes qui y a une participation consultative. Ce collectif se réunit (hors vacances scolaires) mensuellement, dans le but d'échanger les informations et les idées permettant la promotion de travaux communs. Ces séances de travail permettent par ailleurs d'élaborer une base d'idées et d'actions à mener à laquelle adhère la grande majorité de la profession.

Par exemple :

- l'universitarisation de la profession.
- Notre position face à l'émergence des doulas
- L'extension de nos champs de compétence
- Notre volonté de faire ouvrir les plateaux techniques et les maisons de naissance
- Notre position originale face à la signature des certificats d'accouchements (suite à la parution des décrets d'aout 2008)
- Notre volonté commune de revaloriser la profession.
- Notre inscription à l'intérieur des organisations mondiales de sages-femmes.
- Etc.

Bien entendu nous avons aussi des points de désaccords que nous tentons de formuler et d'aplanir.

Nous sommes parvenues à faire le référentiel métier qui a mobilisé notre énergie pendant deux ans et qui, parmi les

référentiels est reconnu comme exemplaire. Vous pouvez le consulter sur le site du Conseil de l'Ordre.

Ce travail de concertation et les motions, textes et travaux que nous parvenons à élaborer ont pour objectif l'amélioration et la reconnaissance de notre formation et de notre profession sur les plans nationaux et internationaux.

Si le fonctionnement du CASSF est entièrement démocratique, il s'agit bien entendu d'une démocratie indirecte. Soucieux de faire fonctionner une fois par an la démocratie directe nous vous donnons rendez-vous le 05 mai 2010, pour nos premières journées que nous organisons avec cet objectif. Le lieu et les thèmes de cette rencontre vous seront communiqués dans un prochain contact.

En conclusion le CASSF est donc bien un organe représentatif de concertation, de réflexion et de consultation.

Pour le CASSF : Chantal Birman